



DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 octobre 2023

CD20231023_34
id. 2787

Le 23 octobre 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSÉ, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme NÈGRE, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à M. BERTELLI), M. BÉSIERS (pouvoir à Mme COLOMBIÉ), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NÈGRE), Mme MAURIÈGE (pouvoir à Mme CASTAGNÉ).

Sont absents :

Monsieur ALBUGUES, Madame DELBREIL, Monsieur DESCAZEAUX, Madame HEULLAND, Madame MORVAN, Monsieur PÉCOU.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

AVANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION DU GYMNASÉ DE VERDUN-SUR-GARONNE

Lors de la session du 22 juin 2023, l'Assemblée départementale a adopté les principes suivants pour la construction du futur gymnase du collège Simone Veil à Verdun-sur Garonne :

- la salle multisports (44 mètres x 24 mètres) aura une hauteur de 9 mètres et sera dotée d'un mur d'escalade et de tribunes de 150 places assises,
- la salle dojo et gymnastique aura une surface de 400 m²,
- les autres locaux (vestiaire, stock, hall d'entrée) sont dimensionnés en accord avec les besoins du collège et des associations sportives de la Commune.

Le Département est maître d'ouvrage de l'opération et a confié la maîtrise d'ouvrage à la société publique locale ARAC Occitanie. Le coût de l'opération est estimé (valeur mois d'avril 2023) à 5 666 667 € HT (soit 6 800 000 € TTC) avec des financements :

- de l'État à hauteur de 1 983 333 €,
- de la Commune de Verdun-sur-Garonne pour 1 716 667 € (prenant en compte 235 000 € pour les tribunes)
- et un autofinancement du Département de 3 100 000 € HT (prenant en compte la hauteur du gymnase pour 170 000 € HT et le mur d'escalade pour 310 000 € HT).

Une procédure de concours a été lancée le 18 juillet 2023 avec une date limite de remise des candidatures fixée au 19 septembre 2023.

Après analyse de l'ensemble des dossiers, le jury de concours formulera un avis motivé en vue de la sélection de 3 équipes admises à concourir.

À l'issue de cette phase, la procédure de concours sera poursuivie afin que les 3 équipes sélectionnées remettent une offre. La désignation du lauréat est prévue lors de la séance de l'Assemblée départementale du mois de juin 2024.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 4ème commission : Mobilités, infrastructures, routes,

Vu la délibération du conseil départemental du 22 juin 2023 relative à la construction du gymnase de Verdun-sur-Garonne – délégation de maîtrise d’ouvrage – lancement du concours de maîtrise d’oeuvre plan de financement,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte, selon les modalités susvisées, de la communication de Monsieur le Président relative à l’avancement du projet de construction du gymnase de Verdun-sur-Garonne.

Acte pris.

Envoyé en préfecture le 14/11/2023 Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le 14/11/23 ID : 082-228200010-20231023-3446-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL